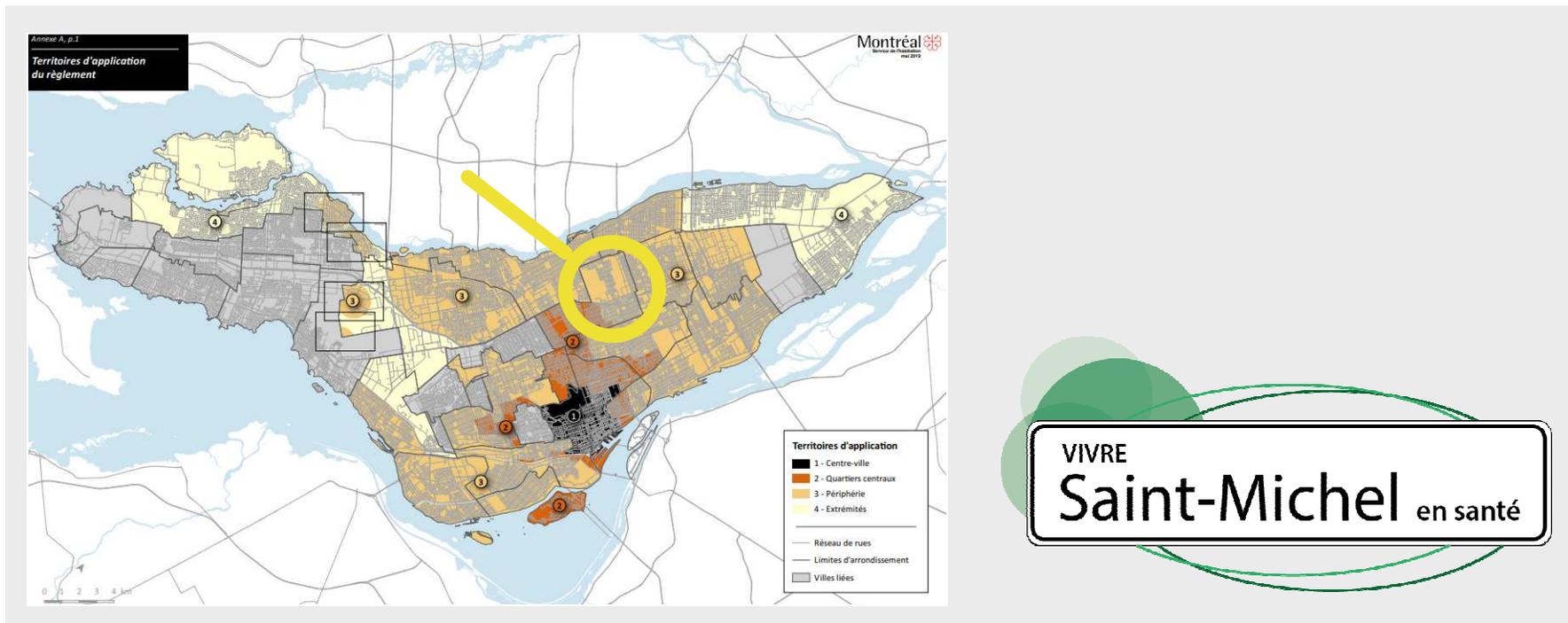


OPINION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT POUR UNE MÉTROPOLE MIXTE

À L'ATTENTION DE LA COMMISSION AD HOC MANDATÉE PAR L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

DOCUMENT DÉPOSÉ PAR VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ, LE 16 OCTOBRE 2019



L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES MICHELOIS.ES EST UNE DE NOS PRIORITÉS

- Vivre Saint-Michel en Santé est la table locale de concertation intersectorielle et multiréseau qui vise au développement social du quartier Saint-Michel.
- Notre organisme réunit un vaste réseau d'acteurs du quartier (communautaires, institutionnels, privés et citoyen.ne.s) avec pour objectif d'œuvrer collectivement à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gens du quartier. Nous comptons **plus de 50 organismes membres**.
- En 2019, le quartier Saint-Michel a réalisé sa 4^{ème} planification stratégique quinquennale et dans ce cadre a réaffirmé que le logement reste une priorité pour laquelle il faut absolument agir:

Nous voulons continuer à travailler collectivement
pour que les Michelois.es vivent dans
des logements salubres, accessibles financièrement et dans un environnement vert.

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ
ET TOUS SES PARTENAIRES EN HABITATION.

CONTACT:

CLÉMENCE BUISSON,
AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL,
C.BUISSON@STMICHELENSANTE.ORG



LA MIXITÉ DU PARC RÉSIDENTIEL, UN ENJEU GRANDISSANT POUR SAINT-MICHEL

Saint-Michel, un quartier « refuge » pour les ménages modestes

- Selon un sondage, la disponibilité et le coût du logement sont les raisons principales pour lesquelles les gens vivent à Saint-Michel, où les personnes à faible revenu représentent 30% de la population.
- En effet, les ménages sont principalement locataires (à hauteur de 69%) et les loyers sont encore relativement bas: Dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, le loyer moyen des appartements d'initiative privée était de 729\$ pour un 2 chambres en octobre 2018. C'est 12% inférieur au loyer moyen sur l'île de Montréal (826\$) et c'est l'un des plus bas des quartiers périphériques.
- Pour autant, 1 ménage locataire sur 3 consacre plus de 30% de ses revenus en frais de logement et seulement 8,6% vivent en logement subventionné.

... mais un parc résidentiel saturé et sous pression

- Le parc locatif est déjà à saturation: Le taux d'inoccupation des appartements d'initiative privée était de 0,7% en 2018 dans l'arrondissement (0,4% pour les 2chambres et 0,1% pour les 3ch. et plus)
- Il manque de logements pouvant accueillir les familles: À Saint-Michel, 75% des ménages sont des familles (dont 55% ont 2 enfants ou plus). 1 ménage sur 7 vit dans un logement de taille insuffisante.
- La demande de logement abordable va grandissant: Avec la gentrification déjà à l'œuvre dans les quartiers limitrophes comme Villeray, Rosemont et Parc-Extension, le quartier va subir une pression grandissante pour accueillir les ménages plus modestes.
- Et l'on peut craindre l'effet de la spéculation et la gentrification: La probabilité est élevée que se réalisent des développements immobiliers privés (notamment achats-rénovations) attirés par le développement planifié des transports en communs et d'autres aménagements (prolongement ligne bleue, SRB Pie-IX, parc Frederick-Back, etc).

FACE À L'ENJEU, L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT EST UNE AVANCÉE NÉCESSAIRE

À Saint-Michel, nous pensons qu'il faut:

- Développer le résidentiel pour contrer la pénurie de logements, notamment familiaux, tout en améliorant les milieux de vie par un aménagement urbain favorable;
- Préserver l'accessibilité financière du logement privé, en freinant la gentrification et la spéculation immobilière;
- Favoriser le développement de nouveaux logements sociaux et communautaires (hors-marché et sans but lucratif) qui permettent d'assurer des loyers réellement abordables pour tous, et notamment les plus modestes et vulnérables.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Montréal aille de l'avant pour adopter un Règlement visant à améliorer l'offre de logement social, abordable et familial.

Un Règlement représente une réelle avancée par rapport aux outils actuels qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs annoncés par la Ville:

- la Stratégie d'inclusion est purement incitative et vise uniquement les grands projets.
- la Politique locale d'inclusion est limitée dans son champs d'application (La Politique de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, adoptée en 2018, s'applique seulement dans le cas d'une dérogation importante au règlement de zonage, pour un projet qui implique la création d'au moins un logement supplémentaire).

À ce jour, aucun projet dans Saint-Michel n'a été assujéti ni à la Stratégie d'inclusion, ni à la Politique locale.

MALHEUREUSEMENT, DANS LE CONTEXTE MICHELOIS, L'EFFET LEVIER DU RÈGLEMENT (TEL QUE PROJETÉ) EST LIMITÉ

Plusieurs contraintes liées au territoire Michelois	Conséquences: une application du Règlement limitée	Conclusion: des retombées anticipées quasi-nulles à Saint-Michel
<ul style="list-style-type: none"> - Peu de terrains vacants disponibles, exempts de tout bâtiment ou autre structure; - Des lots présentant un potentiel résidentiel limité, dû au morcellement des lots, aux hauteurs limites et aux contraintes de rez-de-chaussée commercial ou communautaire; - Mixité d'usages difficilement compatibles (cohabitation du résidentiel avec de l'industriel et du transport); - Enclavement et fractionnement par des axes routiers et anciennes carrières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets privés qui se développent sont relativement petits, et il sera quasiment impossible de faire de l'inclusion in situ de logements sociaux. - Les contributions au logement social seront principalement des contributions financières de petits montants Exemple: la contribution financière pour un projet privé comportant 1800m² de surface résidentielle (environ 20 logements) s'élèvera à 41 400\$. - Les projets n'atteindront pas le seuil de 50 logements pour le logement « abordable » et familial (ou rarement), - Les développements privés pourront s'accaparer les quelques opportunités dans des secteurs attractifs (ex. autour de la gare ou du métro). 	<p>Le projet de Règlement n'est pas en mesure de produire les retombées visées répondant à nos besoins locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le phénomène de gentrification ne sera pas endigué, car elle pourra se faire petit à petit (lot par lot, et à mesure de rachats-rénovations), les projets n'étant pas soumis aux obligations de logement abordable et familial; - Peu de nouveaux projets sociaux seront directement créés; - Les contributions financières iront dans le fonds commun à la Ville-centre, mais les garanties sont faibles sur le fait qu'il permette réellement d'acquérir des immeubles pour développer des projets sociaux, au vu du peu d'immeubles vacants disponibles et de l'augmentation du foncier.

CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE EST URGENT, MAIS PAS SUFFISANT

Pour assurer la mixité sociale de la ville et garantir le droit au logement pour tou.te.s, la constitution d'une réserve foncière publique est indispensable:

- Ce n'est qu'en soustrayant l'immobilier à la spéculation que les collectivités pourront développer des projets sociaux. C'est une réelle urgence à Montréal, si l'on veut se donner les moyens dès aujourd'hui et ne pas subir l'augmentation des prix du foncier.
C'est pourquoi nous soutenons un Règlement qui doit permettre la dotation du fonds pour l'acquisition de terrains et édifices vacants de manière substantielle et rapide.

Cependant le caractère public des terrains n'est pas une condition suffisante pour le développement de milieux de vie inclusifs:

- Le Règlement ne vient pas agir sur la capacité financière des acteurs à viabiliser des projets de logement sociaux et communautaires, or c'est là que réside la difficulté.
En plus de se heurter aux mêmes contraintes que décrites précédemment (manque de terrains/immeubles vacants de taille suffisante et pouvant accueillir un projet), **la viabilité des projets est très difficile à atteindre** dans le cadre d'AccèsLogis, et le financement à la mission des groupes communautaires capables de porter ces projets est trop limité (ce qui est encore plus critique lorsque les projets s'adressent à des populations très vulnérables, comme en Volet 2 ou 3).
- L'atteinte des objectifs visés par le Règlement est largement dépendante de la volonté politique de procéder au développement des sites publics.
Par exemple, nous avons à Saint-Michel **une opportunité incroyable que la Ville ne cherche pas à valoriser: l'ancienne carrière Francon**, un site de 94 hectares situé en plein cœur du quartier, utilisé aujourd'hui en clos de voirie et dépôt à neige, alors qu'il pourrait être valorisé en un milieu de vie inclusif et accueillir la construction de plusieurs centaines de logements sociaux.

DU LOGEMENT « ABORDABLE » QUI NE L'EST PAS POUR LES MÉNAGES MICHELOIS

Le marché de l'immobilier résidentiel Montréalais subit actuellement plusieurs effets pervers comme:

- la pénurie de logements face à une demande soutenue, et
- la spéculation d'investisseurs privés qui conçoivent le logement comme une commodité et non comme une nécessité et un droit humain.

Il est donc inconcevable de définir la notion de « logement abordable » par rapport au marché comme le fait le projet de Règlement. Il s'agirait plutôt de « logement à loyer plafonné ».

Abordable pour qui et pour combien de temps?

- Les plafonds prévus dans le Règlement sont largement au-dessus du marché Michelois et dépassent la capacité de payer des ménages locataires de Saint-Michel.

	Plafond proposé (2021)	Loyer moyen dans l'arrondissement VSP	
		en oct. 2018	soit en 2021 (+2%/an)
Studio	675 \$	516 \$	548 \$
1 chambre	810 \$	601 \$	638 \$
2 chambres	990 \$	729 \$	774 \$
3 chambres et plus (familial)	1170 \$	ND	ND

- Le Règlement ne prévoit aucun mécanisme pour contrôler quel ménage accèdera à ces propriétés. On peut craindre qu'au vu de la pénurie, les ménages modestes seront en concurrence avec des ménages plus aisés qui seront certainement favorisés.
- Le Règlement prévoit un encadrement des loyers pour 5 ans (2% par an) mais pas de règle sur les prix à la revente.

APPORTER DES AMÉLIORATIONS POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES DU RÈGLEMENT

Recommandations pour le logement social:

1. Que le Règlement et son application par les Services municipaux favorisent, dans les ententes, l'inclusion de logements sociaux, plutôt que des contributions financières (il faut viser les projets de 50 logements et plus, au lieu de 150).
2. Que le barème des contributions au fonds soit revu à la hausse afin d'être plus incitatif vers l'inclusion et que, à défaut, les sommes versées soient suffisantes pour permettre l'acquisition d'immeubles vacants.
3. Que la Ville prévoie des dispositifs complémentaires pour soutenir le développement de logements sociaux: représentations auprès des paliers gouvernementaux pour améliorer les programmes de subvention, meilleur accompagnement et financement des organismes qui réalisent les projets sociaux et assurent le soutien aux populations vulnérables en Accès Logis volets 2 & 3.
4. Que les services municipaux et les élus soient redevables de l'utilisation faite du fonds et des moyens mis en œuvre pour le développement de logements sociaux sur les terrains municipaux.

Recommandations pour le logement abordable:

5. Que les plafonds prévus au Règlement soient revus à la baisse et le zonage affiné, afin de correspondre à la réalité des ménages du quartier.
6. Que des mécanismes soient inclus au Règlement pour conditionner l'achat et la location des propriétés abordables à un critère de revenu du ménage et pour contrôler l'évolution des prix à la revente.
7. Que la Ville de Montréal donne l'exemple au niveau national en mettant en place un registre du logement, toutes tenures confondues, construit à partir du rôle d'évaluation foncière afin de mieux encadrer les pratiques des propriétaires fonciers sur le marché.

EN CONCLUSION

Nous souhaitons un Règlement, plus ambitieux encore, accompagné de politiques et autres outils afin de se donner réellement les moyens d'atteindre les objectifs en matière d'inclusion.

- Nous nous réjouissons que la Ville utilise son nouveau pouvoir de Métropole pour réglementer le développement immobilier résidentiel, en vue d'améliorer l'offre de logement social, abordable et familial.
- Nous reconnaissons l'utilité de ce Règlement. Le besoin est grand et urgent à Montréal, et à Saint-Michel, où nous craignons l'effet de gentrification qui aurait un effet dévastateur pour les ménages à revenus moyens et modestes qui habitent aujourd'hui notre quartier.
- Nous questionnons cependant l'application et les retombées locales du Règlement tel que proposé. En l'état, celui-ci ne permettra pas d'atteindre les objectifs et de répondre aux besoins des ménages:
 - Le logement dit « abordable » est défini en fonction du marché Montréalais plutôt que sur la capacité à payer des ménages vivant dans nos quartiers périphériques. Il reste donc inaccessible pour une grande partie de la population qui vit avec des revenus modestes.
 - Les incitatifs au développement de logement social sont limités, car on vise les projets de 150 logements et plus et l'on ne se donne pas les moyens suffisants pour acquérir et développer des projets sociaux. En repoussant la réalisation des projets sociaux, on laisse libre cours à des développements spéculatifs et à la gentrification.
- Le Règlement doit aussi s'accompagner de politiques et outils complémentaires pour soutenir le logement social, car même si le Règlement permet de doter un fonds qui servira à constituer une réserve foncière pour des projets sociaux, toujours faut-il parvenir à viabiliser ces projets (développement, construction et exploitation) ...et pouvoir compter sur une réelle volonté politique de développer ces sites dans une vision inclusive!

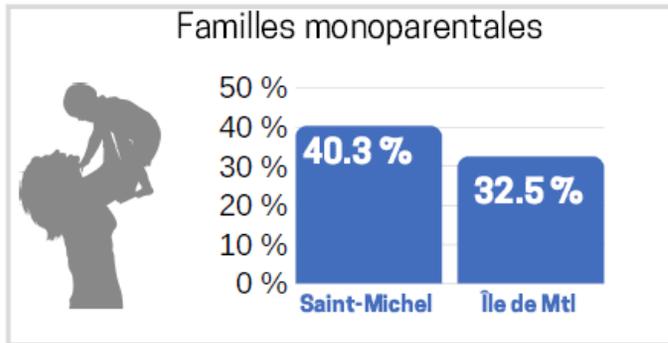
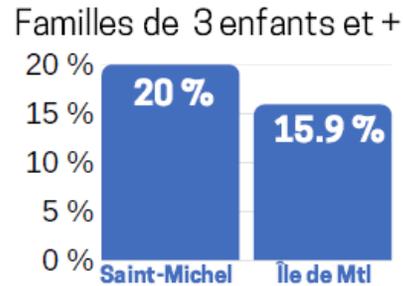


ANNEXE: DONNÉES SOURCES



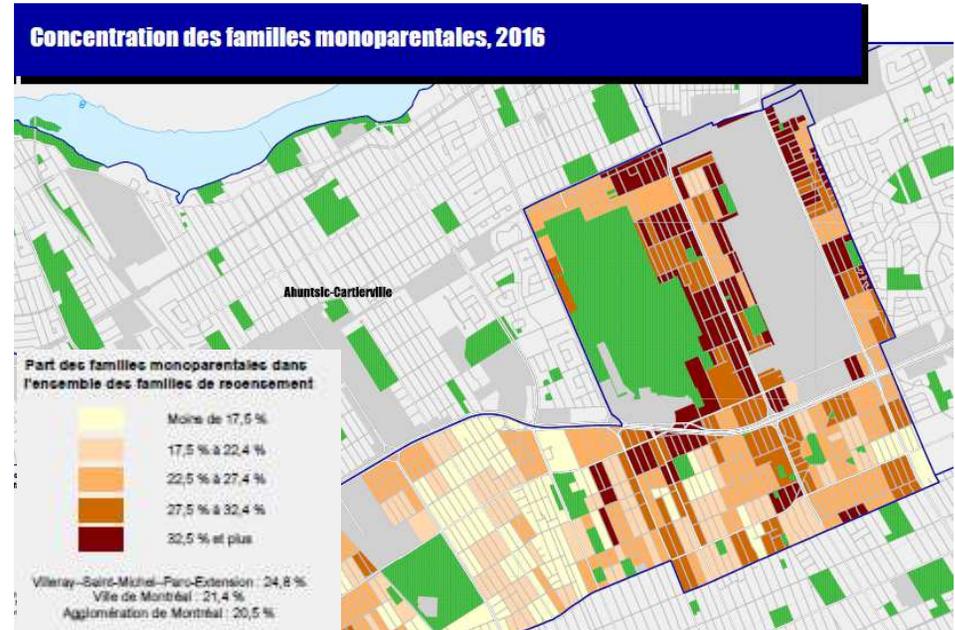
VIVRE
Saint-Michel en santé

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



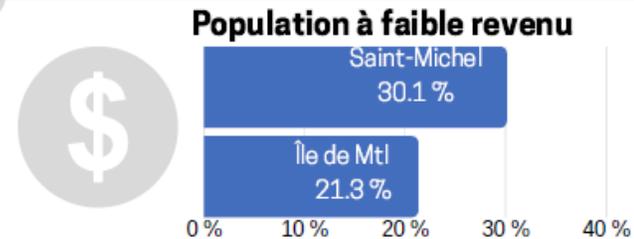
13,5% des michelois.es. vivent seul.e.s

FAMILLES 2016	Île de MONTRÉAL		Saint-Michel	
Total familles de recensement	485 290		14 310	
Familles avec enfant(s)	307 175		10 760	
comptant un couple	207 475	67,5%	6 425	59,7%
monoparentales	99 700	32,5%	4 335	40,3%
selon le nombre d'enfants:				
1 enfant	145 625	47,4%	4 840	45,0%
2 enfants	112 770	36,7%	3 745	34,8%
3 enfants ou plus	48 785	15,9%	2 175	20,2%



Source: Recensement 2016 de Statistique Canada

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUE



Revenus	Île de Montréal	Saint-Michel
Revenu total moyen avant impôt 2015	43 670 \$	27 022 \$
Revenu total médian avant impôt 2015	29 192 \$	21 836 \$
Revenu moyen après impôt 2015	35 155 \$	24 248 \$
revenu médian après impôt 2015	26 880 \$	21 199 \$

	Montréal	Saint-Michel
Population à faible revenu (MFR-API)	21,3%	30,1%
0-17 ans à faible revenu	22,6%	35,2%
18-64 ans à faible revenu	21%	28,3%
65 ans et + à faible revenu	21,2%	29,7%

	Île de Montréal	Saint-Michel
Revenu moyen après impôt des familles économiques (*2 personnes ou plus dans le même logement et apparentées par le sang, le mariage, l'union libre, l'adoption ou famille d'accueil)		
Revenu moyen après impôt des familles comptant un couple sans enfants	79 271 \$	47 714 \$
Revenu moyen après impôt des familles comptant un couple avec enfants	98 758 \$	65 219 \$
Revenu moyen après impôt des familles monoparentales	52 129 \$	45 315 \$
Revenu moyen après impôt des ménages (*Une personne ou un groupe de personnes dans le même logement. Cela peut être un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule).		
Revenu moyen après impôt des ménages comptant une personne	61 682 \$	45 106 \$
Revenu moyen après impôt des ménages comptant deux personnes ou +	33 940 \$	25 085 \$
	79 682 \$	54 916 \$

Source: Recensement 2016 de Statistique Canada

DONNÉES SUR LE LOGEMENT

LOGEMENT 2016	Île de Montréal		Saint-Michel	
Total des ménages	870 370		22 820	
selon le mode d'occupation:				
Propriétaire	348 230	40%	6 965	31%
Locataire	522 140	60%	15 855	69%
selon la taille du logement:				
Logement de taille convenable	799 140	92%	19 595	86%
Logement de taille insuffisante	71 235	8%	3 230	14%
Accessibilité financière au logement				
% de ménages locataires dans un logement subventionné	8,7%		8,6%	
% de ménages locataires consacrant 30% ou + de leur revenu au frais de logement	36,8%		33,6%	
Frais de logement mensuels moyen pour logements occupés par ménage locataire	851\$		716\$	

Logements subventionnés : 8,6%

Île-de-MTL: 8,7%

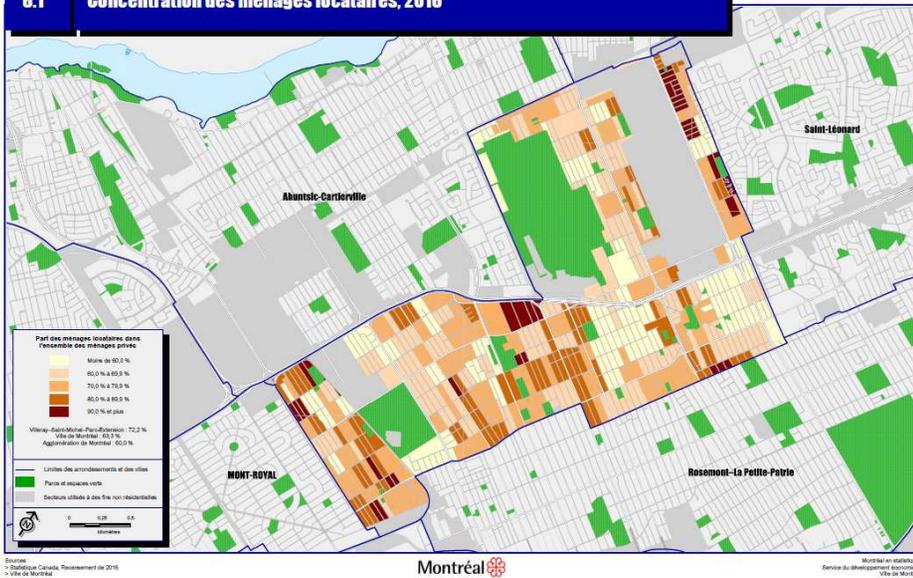
1 ménage sur 7 vit dans un logement de taille insuffisante

33.6%

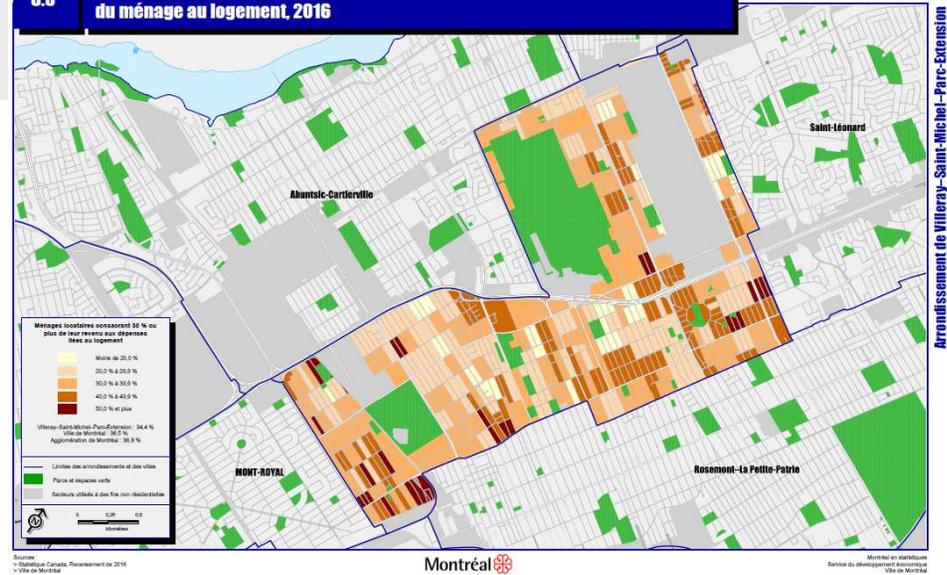
des ménages locataires consacrent au moins 30% de leurs revenus au frais de logement

DONNÉES SUR LE LOGEMENT

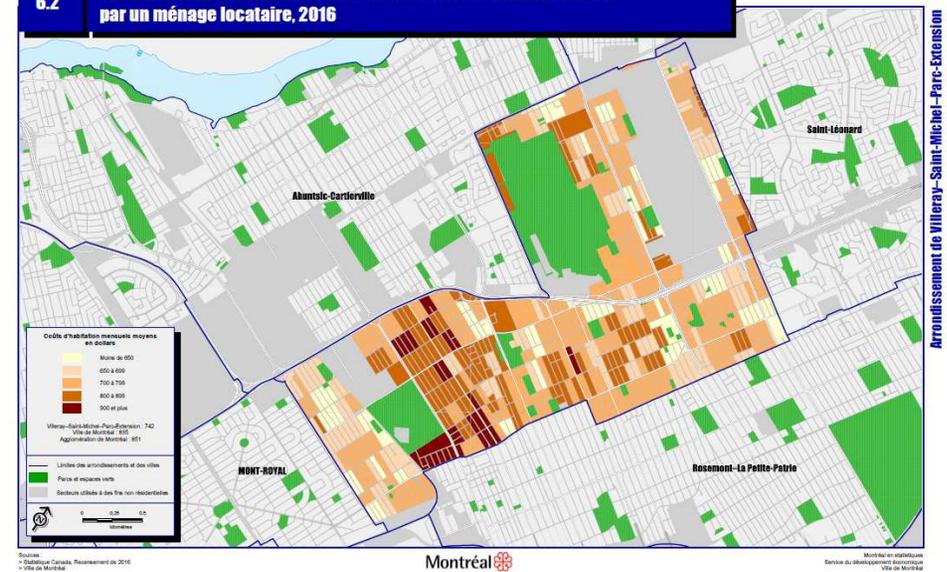
6.1 Concentration des ménages locataires, 2016



6.3 Concentration des ménages locataires consacrant 30 % ou plus du revenu du ménage au logement, 2016

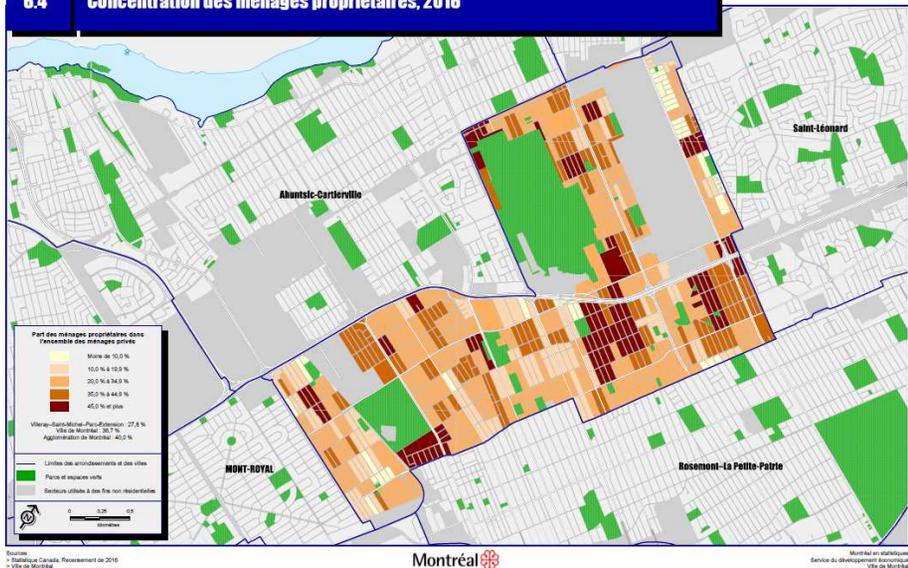


6.2 Coûts d'habitation mensuels moyens pour les logements occupés par un ménage locataire, 2016

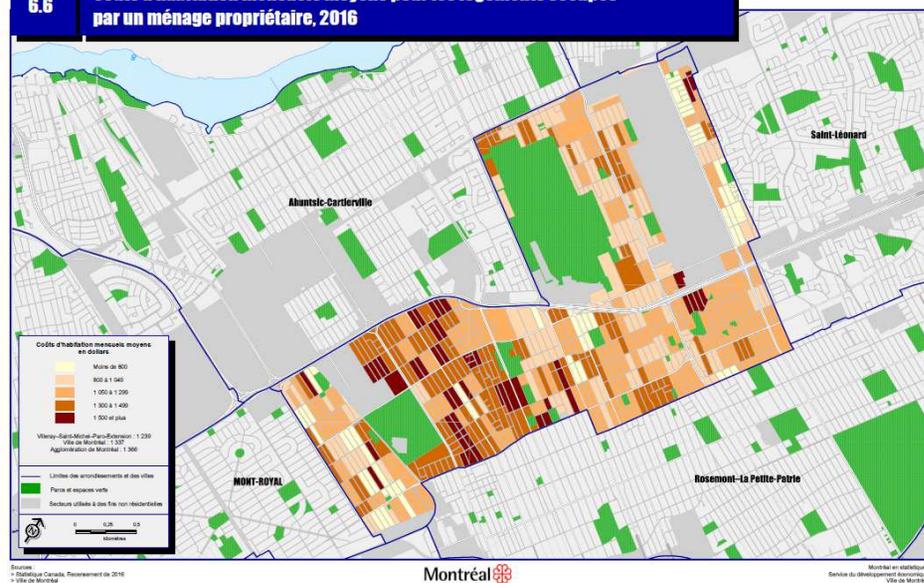


Source: ATLAS SOCIODÉMOGRAPHIQUE, Arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, Recensement 2016 de Statistique Canada

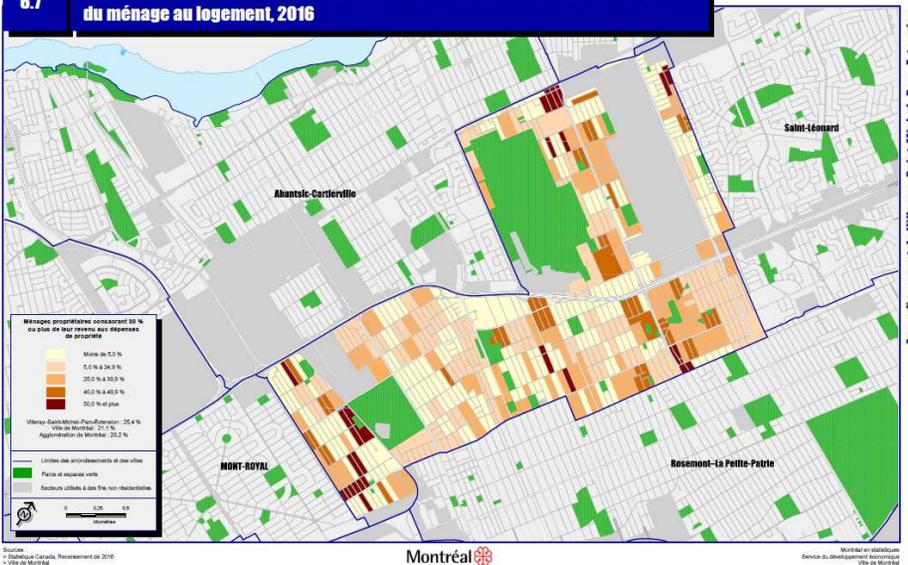
6.4 Concentration des ménages propriétaires, 2016



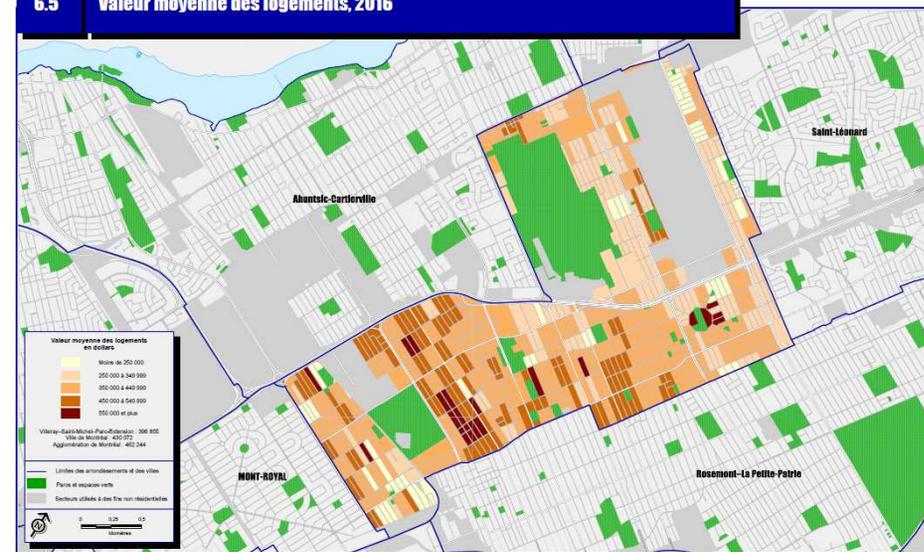
6.6 Coûts d'habitation mensuels moyens pour les logements occupés par un ménage propriétaire, 2016



6.7 Concentration des ménages propriétaires consacrant 30 % ou plus du revenu du ménage au logement, 2016



6.5 Valeur moyenne des logements, 2016



DONNÉES SUR LE MARCHÉ LOCATIF

1.1.1 Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres RMR de Montréal										
Zone	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres +		Tous les log.	
	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18
Île-de-Montréal zone 1	2,7 b	2,2 b	2,5 a	2,5 b	3,4 c	4,1 d	2,1 c	0,5 b	2,7 a	2,6 b
Zone 2	**	**	**	0,7 a	**	**	**	0,2 b	4,8 d	1,1 d
Zone 3	**	**	1,1 a	0,7 a	0,8 a	0,3 b	0,5 b	0,4 b	1,0 a	**
Zone 4	3,1 c	1,7 c	3,7 b	1,6 b	5,4 d	4,3 d	2,4 c	2,5 c	4,2 d	2,8 c
Zone 5	3,3 c	2,8 b	2,3 a	2,2 c	3,0 c	1,9 c	**	1,1 a	3,2 c	2,0 b
Zone 6	2,8 b	3,1 d	1,0 a	**	0,4 b	0,5 b	0,5 b	0,2 b	1,1 a	1,5 d
Zone 7	4,6 c	3,0 c	**	0,6 a	1,4 d	0,4 b	**	0,1 b	2,3 c	0,7 a
Zone 8	4,1 d	**	**	**	**	**	**	0,1 b	3,2 d	**
Zone 9	3,0 c	1,1 a	**	**	**	**	**	0,0 b	2,8 c	**
Zone 10	**	**	**	0,9 a	**	**	**	0,6 b	2,7 c	**
Zone 11	4,0 d	**	2,1 c	**	2,8 c	**	0,7 b	**	2,5 c	4,0 d
Zone 12	2,5 c	2,8 b	**	**	0,8 a	1,0 d	0,2 a	**	3,4 d	**
Zone 13	2,1 c	1,2 a	5,5 b	3,4 c	3,2 c	2,9 c	3,5 d	4,3 c	4,0 b	3,2 c
Zone 14	3,9 c	**	5,1 c	3,9 c	3,7 d	3,1 d	**	**	3,8 c	3,7 c
Zone 15	3,6 d	2,8 c	1,3 a	1,5 b	1,5 b	1,2 a	4,0 d	1,9 c	1,9 a	1,5 a
Zone 16	**	2,6 c	3,6 c	2,6 b	2,7 c	2,9 c	1,0 a	1,3 d	3,0 c	2,6 c
Zone 17	3,2 d	4,2 d	**	1,3 d	1,9 c	0,7 b	**	0,2 b	2,4 c	0,9 a
Zone 18	0,7 b	5,6 d	6,7 b	1,8 c	2,5 b	3,0 c	**	**	3,2 b	2,7 c
Île-de-Montréal (zones 1-18)	3,6 b	3,1 c	3,3 b	2,1 b	2,5 a	2,0 b	2,5 c	0,8 a	2,9 a	2,0 a

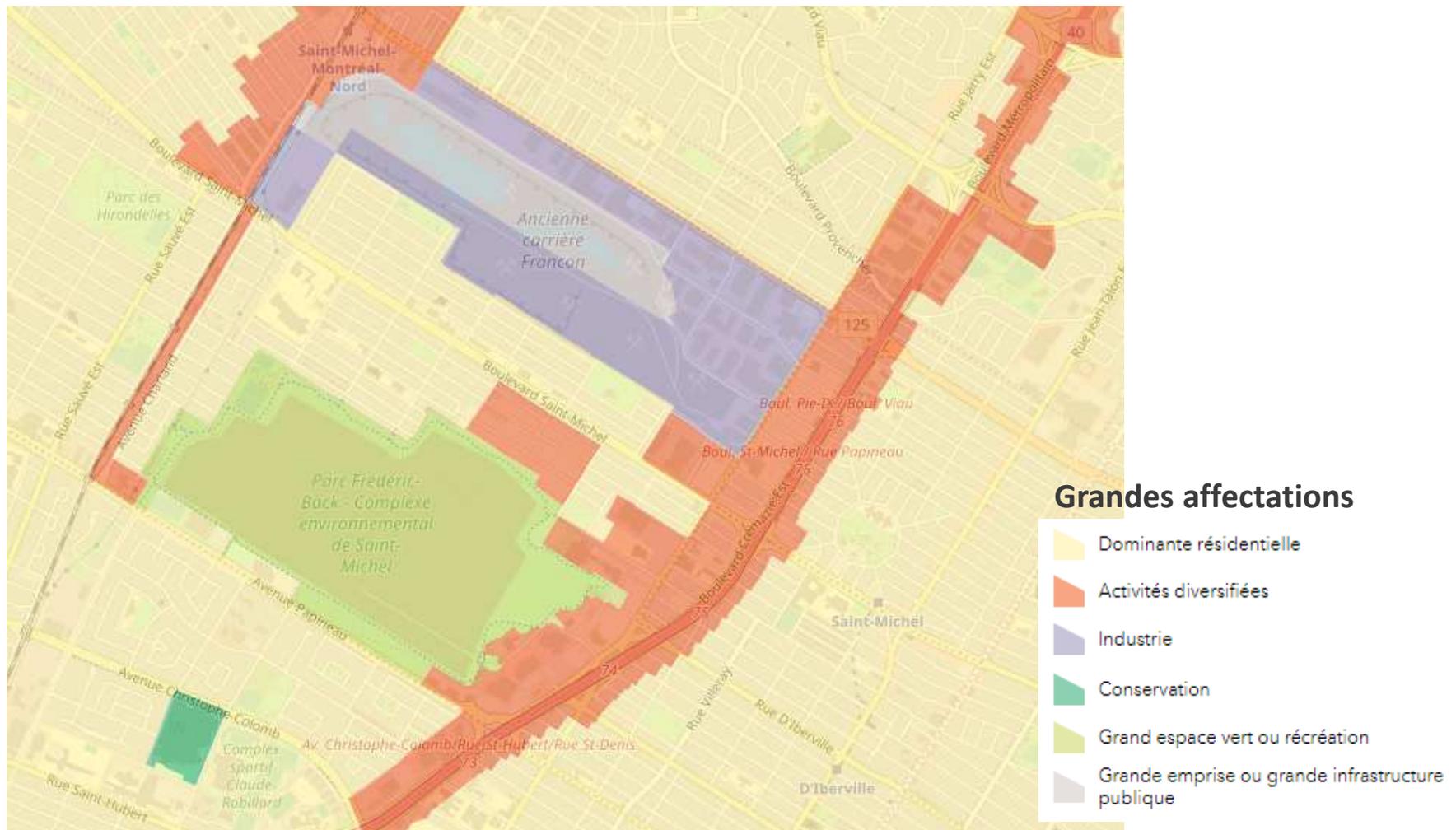
DONNÉES SUR LE MARCHÉ LOCATIF

1.1.2 Loyer moyen (\$) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres RMR de Montréal

Zone	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres +		Tous les log.	
	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18	oct.17	oct.18
Île-de-Montréal zone 1	785 a	850 a	1 048 a	1 082 a	1 441 b	1 459 b	1 527 b	1 502 c	1 113 a	1 130 a
Zone 2	563 c	**	720 b	765 b	738 a	759 b	886 b	899 b	741 a	767 a
Zone 3	529 b	519 c	617 a	671 a	743 b	754 a	1 061 b	1 049 c	731 b	789 b
Zone 4	589 a	615 a	791 a	824 a	990 b	1 041 b	1 333 c	1 535 d	906 b	944 b
Zone 5 Côte-des-neiges, Mont-Royal, Outremont	587 a	603 a	761 a	777 a	972 a	989 a	1 162 c	1 281 c	868 a	888 a
Zone 6 Plateau Mont-Royal	685 a	753 b	868 b	887 a	948 b	1 059 b	1 385 d	1 481 c	900 a	965 a
Zone 7 Villeray Saint-Michel Parc-Extension	490 a	516 a	585 a	601 b	665 a	729 b	**	**	655 b	700 b
Zone 8	551 b	564 b	607 a	652 b	740 b	753 a	995 c	987 b	717 a	737 b
Zone 9 Rosemont La Petite-Patrie	548 a	549 b	664 b	657 b	737 b	752 b	1 020 b	1 186 c	723 a	745 b
Zone 10 Anjou Saint-Léonard	493 a	523 b	614 a	588 a	709 a	704 a	866 b	851 c	719 a	702 b
Zone 11 Montréal-Nord	490 b	516 a	581 a	576 a	641 a	657 a	779 b	896 b	641 a	661 a
Zone 12 Ahuntsic Cartierville	527 a	484 a	623 a	638 a	751 b	784 b	1 020 c	1 058 c	693 a	729 b
Zone 13	565 a	610 a	722 a	746 a	846 a	866 a	971 a	946 a	802 a	822 a
Zone 14	525 a	553 a	642 a	663 a	728 a	751 a	867 b	925 b	708 a	737 a
Zone 15	623 a	652 b	925 a	975 a	1 075 a	1 097 b	1 216 c	1 175 c	1 010 a	1 036 a
Zone 16	574 a	580 a	715 a	730 a	823 a	843 a	965 b	992 b	799 a	814 a
Zone 17	544 b	600 a	598 a	608 b	707 a	712 a	986 c	1 033 d	712 a	735 b
Zone 18	481 a	563 b	544 a	595 a	674 a	721 a	841 c	854 b	657 a	718 a
Île-de-Montréal (zones 1-18)	604 a	649 a	708 a	729 a	800 a	826 a	1 032 a	1 077 a	777 a	807 a

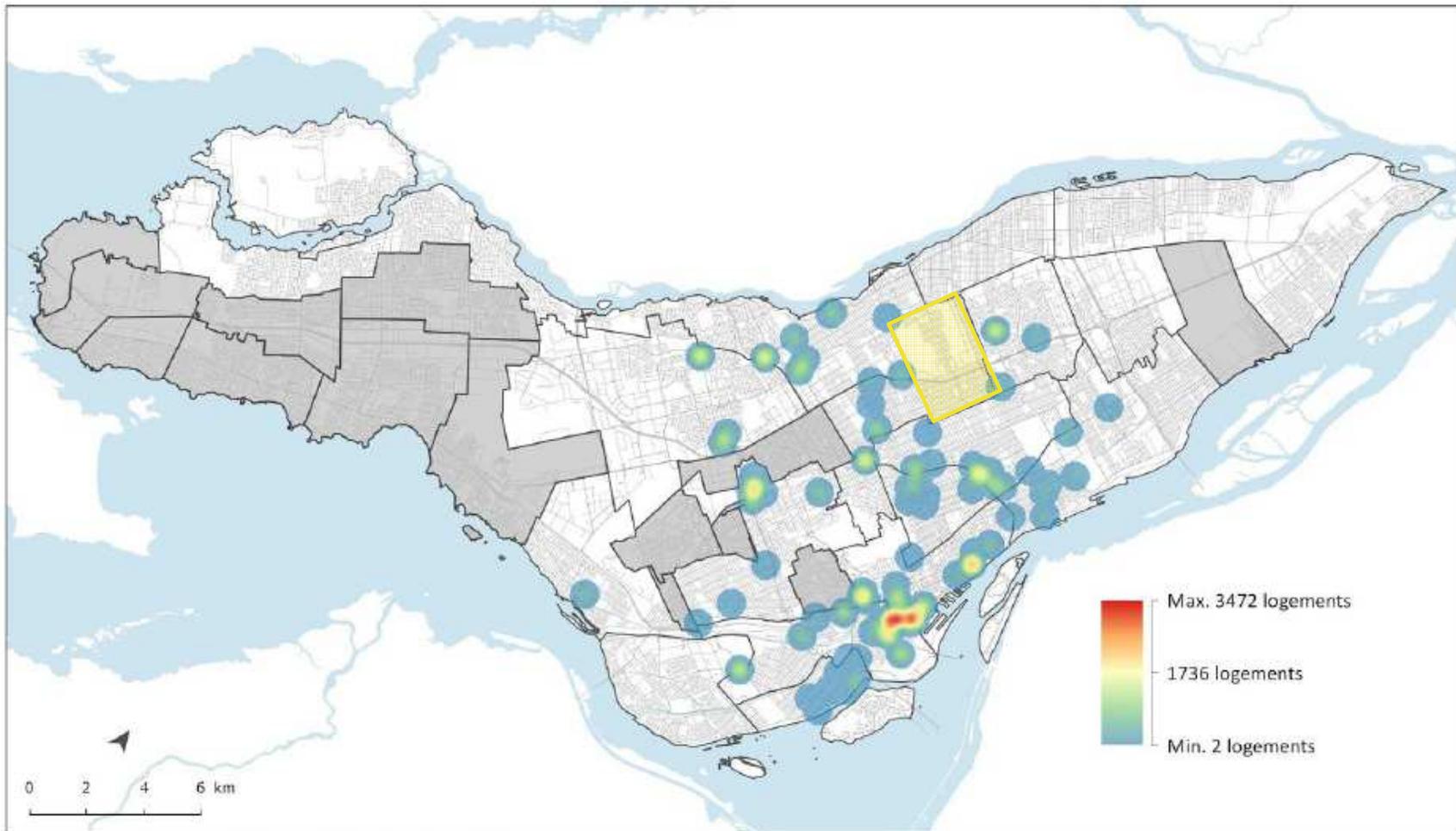
Source: Rapport sur le marché locatif - RMR de Montréal, 2018, Société Canadienne d'Hypothèque et de logement

DONNÉES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Source: Cartographie du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal

DONNÉES SUR LES RETOMBÉES DE LA STRATÉGIE D'INCLUSION (2005-2018)



Source : Compilation du Service de l'habitation de la Ville de Montréal, août 2019

Figure 9. Localisation des projets visés par les engagements, selon le nombre total de logements

Source: Bilan des retombées de la stratégie d'inclusion (2005-2018), Service d'Habitation de la Ville de Montréal